Lettre d'information DJEPVA #15

nº15 / Août - Septembre 2019 - Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

ans un contexte de réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, les services déconcentrés de la jeunesse et des sports sont appelés à rejoindre les services de l'éducation nationale. En lien avec la DJEPVA, le secrétariat général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse travaille à la définition des nouvelles entités institutionnelles issues de ce rapprochement. Les travaux de préfiguration se traduiront par la mise en place de plusieurs groupes de travail au sein desquels la DJEPVA s'emploiera à valoriser les thématiques structurantes du champ, à réaffirmer la dimension métier et à envisager les articulations souhaitables avec le nouveau périmètre d'intervention ; cette Lettre d'Information revient sur le processus actuellement en cours. L'actualité liée au champ JEPVA demeure riche. En témoigne ce numéro de rentrée qui consacre un focus sur les travaux et productions de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Ce numéro est enfin l'occasion de présenter les actions de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) à qui nous donnons la parole.

> Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

SOMMAIRE Edito......p.1 A la Une......p.2 Actualités JEPVA......p.3 L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP): mesurer, analyser, expérimenter, diffuser.....p.10 La MIVILUDES : Laurence Peyron, conseillère éducation - Pôle Mineursp.14 Ressources utiles......p.14

Edito

A retenir



La loi portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires a été promulguée le 22

juillet 2019. Cette agence intègre trois entités : le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux (Epareca) et l'Agence du numérique (pour ses volets déploiement du très haut débit via le plan France Très Haut Débit, couverture mobile et usages du numérique via la Société numérique).



Le programme interministériel « Nouveaux lieux, ministère de la

Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a été lancé le 17 juin 2019.



Pour renforcer la pratique de la culture à l'école le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle soutient la mise en place d'un label « Objectif 100% EAC » et la création d'un

Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) qui formera les enseignants et les artistes.

A La Une

Où en est la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ?

territoriale de l'Etat (OTE) se poursuivent. La circulaire du Premier ministre en date du 12 juin 2019 venant compléter celle du 24 juillet 2018 incite les niveaux national et territorial à s'inscrire dans un processus d'évolution afin de renforcer l'efficacité de l'action de l'Etat. Les objectifs portés par cette circulaire répondent aux principes de transformation de l'organisation territoriale des services publics annoncés dans le cadre d'Action publique 2022. Elle acte le transfert des compétences des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) ainsi que le transfert des agents exerçant ces missions au sein de délégations régionales et départementales de la jeunesse et des sports, respectivement associées aux régions académiques et aux directions des services jeunesse, de l'engagement, de la vie associative, départementaux de l'éducation nationale. Le de l'éducation populaire et du sport avec celles processus de réforme qui s'instaure à partir du second semestre 2019 va prendre notamment en considération les éléments relatifs à une Ce revue des missions du champ JEPVA et sports, Service national universel (SNU) ainsi qu'à en 2020.

En 2019, les travaux relatifs à l'organisation l'articulation avec le réseau regroupé autour des missions relevant de la cohésion sociale et des DIRECCTE et portant sur le service public de l'insertion. La phase de transformation s'est amorcée durant l'été avec la tenue, au plan national, de groupes de travail organisés sous les intitulés suivants : pilotage : organisationmissions, formation-certification-emploi, sports, missions éducatives (hors SNU), SNU et compétences partagées. Conduits sous l'égide du secrétariat général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en lien avec le secrétariat général des ministères sociaux et mobilisant les représentant des d'administration centrale métiers, des services déconcentrés (régionaux et départementaux) en charge des champs JEPVA et sports ainsi que des et services départementaux l'éducation nationale, ces groupes de travail présenteront leurs propositions en vue de contribuer au repositionnement des politiques publiques menées dans les champs de la l'éducation nationale au-delà déploiement du SNU.

travail de transformation conduira prochainement à l'organisation de au calibrage du nouveau dispositif portant le préfiguration des délégations et se poursuivra

Retour sur les expérimentations du Service national universel

Le Service national universel (SNU) a été lancé en juin dernier avec une préfiguration de la phase 1 dite de « cohésion collective ». Environ 2 000 jeunes issus de 13 départements, dont l'un des outre mer (Guyane), ont participé à cette phase au cours de laquelle ils ont pu bénéficier de bilans personnels (santé, illettrisme, numérique), de modules collectifs de formation articulés autour de 7 thématiques : défense, sécurité et résilience nationales - citoyenneté et institutions nationales et européennes - autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits - développement durable et transition écologique - activités physiques et sportives et de cohésion - culture et patrimoine - découverte de l'engagement. Un séminaire de retour d'expérience se tiendra les 17 et



18 septembre prochains et permettra de faire le bilan de cette action. En parallèle, la préfiguration de la deuxième phase, dite de « missions d'intérêt général », est actuellement en cours de lancement dans ces mêmes 13 départements. L'INJEP, chargé de l'évaluation de la préfiguration de la phase 1, présentera les premiers résultats cet automne (voir page 11), notamment lors de la prochaine assemblée plénière du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse.

Jeunesse

Publication de l'instruction Boussole des jeunes

L'instruction n°2019-103 relative au déploiement de la boussole des jeunes a été publiée au BOEN n°30 du 25 juillet 2019. Cette instruction tend à clarifier les étapes de déploiement de la boussole sur l'ensemble de l'hexagone et sur les territoires ultramarins ainsi que les rôles et responsabilités respectifs de chacun des acteurs dans le cadre de ces différentes étapes.

Actualités JEPVA

Les correspondants Information Jeunesse des D-R-D-JSCS sont invités à faire part de leurs questions éventuelles via l'espace collaboratif qui leur est dédié sur le hub de la boussole.

Dans un souci d'efficacité, ils sont invités à regrouper les questions éventuelles des collègues en départements et à les intégrer dans le hub. Accéder à l'instruction





Une journée nationale autour du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) **JEUNESSE** L'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), le Secrétariat général l'investissement (SGPI) **DJEPVA** la ont

le

13

iuin

organisé,

dernier dans les Hauts de France, pour sa troisième édition, la journée nationale des lauréats de l'action « projets innovants en faveur de la jeunesse » du deuxième Programme d'Investissements d'Avenir. En présence de Jean-Benoît Dujol, président du comité de pilotage de l'action, cet évènement a réuni plus de 80 participants : porteurs de projets, évaluateurs, collectivités territoriales (dont le conseil régional des Hauts de France), établissements publics, services de l'État, etc. La matinée était consacrée à l'animation de quatre ateliers thématiques par des porteurs de projets autour de la mobilité inclusive (Valenciennes Métropole), de l'accompagnement de projets de jeunes (Association BOGAJE - Deux-Sèvres), du numérique (Métropole Européenne de Lille), de l'engagement des jeunes grenobloise). (Association Y-nove - agglomération L'après-midi portait sur la participation des jeunes au sein des projets lauréats du PIA. Ce temps d'échanges, coconstruit en amont par l'ANACEJ et le CNAJEP, a permis aux participants de partager les difficultés rencontrées, notamment la place des jeunes dans la gouvernance ou la légitimité de ces derniers à s'exprimer face à des élus. Ce temps fort a aussi été l'occasion de bénéficier de retour d'expériences, d'échange pratiques de préconisations visant à encourager la participation des jeunes. La journée a été clôturée par le CRAJEP Hauts-de-France qui a illustré sa démarche de dialogue structuré territorial.



Le CIDJ a 50 ans

Le 25 juin 2019, le CIDJ a fêté ses 50 ans au service des jeunes et de l'Information jeunesse. Un anniversaire qui a réuni partenaires, institutionnels, professionnels du réseau IJ, jeunes, parents et enseignants autour de temps forts :

- deux tables rondes, l'une organisée autour du retour sur les faits marquants de l'histoire du CIDJ et l'évolution des politiques jeunesse et l'autre s'intéressant aux enjeux et perspectives du CIDJ d'aujourd'hui et de demain,
- des saynètes théâtrales relatives aux préoccupations des jeunes et aux réponses apportées par le CIDJ dans les années 70,
- un débat ouvert sur l'Information Jeunesse : quels principes, quelle plus value ? Quels accompagnements pour aujourd'hui et demain ?

En savoir plus

Les avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Le revenu universel d'activité



La commission insertion des jeunes du COJ a réuni ses membres de mars à fin mai 2019 sur le sujet de la prise en compte des jeunes, dès l'âge de 18 ans,

dans le futur revenu universel d'activité. Un rapport sous forme d'avis a été transmis le 3 juillet au secrétaire d'Etat, Gabriel Attal. Ce rapport rappelle que la question de l'accès aux minima sociaux pour les jeunes n'est pas nouvelle en France et alerte sur la situation de la pauvreté des jeunes aujourd'hui. Par ailleurs, le COJ souligne que les outils de politiques publiques privilégiant l'accès à l'emploi sont insuffisamment efficaces pour lutter contre la pauvreté. Partant de ces constats le COJ considère que l'ouverture des minima sociaux aux jeunes de 18 à 25 ans est un véritable enjeu pour notre société. Si un certain nombre de points sur ce sujet reste en débat (choix de la base ressources, public éligible au RUA...) des conditions pour une mise en œuvre réussie du RUA sont indispensables (par exemple : assurer aux jeunes la connaissance de leurs droits, la stabilité de leurs parcours et celle des acteurs de l'accompagnement...). Le rapport qui propose, en conclusion, plusieurs scénarios pour ouvrir l'accès des aux minima sociaux alimenter les travaux de la concertation sur le revenu universel d'activité lancée le 3 juin dernier par la ministre de la solidarité et de la santé. Consulter l'avis du COJ

Des préconisations à fort enjeu pour la jeunesse



Le COJ a remis secrétaire d'Etat un avis comportant les préconisations neuf opérationnelles à fort enjeu pour la jeunesse qui fait suite au 37 préconisations du rapport Mobilités des jeunes du janvier 2019.

Les préconisations retenues s'insèrent dans le champ global des mobilités :

- Sociales : favoriser une meilleure information pour une meilleure orientation des jeunes ainsi que pour la mobilité sociale des jeunes en situation d'handicap.
- Géographiques : favoriser l'éducation à la l'accès mobilité, au permis de conduire notamment pour les ieunes en situation d'illettrisme ou ne maîtrisant pas compétences de base.
- Résidentielles : favoriser l'adaptation du programme "Engagés pour la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi" (EMILE) aux jeunes, leur donner les moyens financiers d'accéder au logement et favoriser leur accès au logement autonome.
- Internationales : instaurer un droit à la mobilité internationale pour tous les jeunes.

Ces préconisations devront, pour être opérationnelles, faire l'objet d'expérimentation et/ou de mise en œuvre sur un ou deux territoires. Consulter l'avis du COJ



Vie associative

Soutien aux groupements d'employeurs et pôles territoriaux de coopération associatifs

La feuille de route pour le développement de présentée associative Gouvernement, le 29 novembre 2018, a pour objectif d'apporter un appui structurel aux associations et de les accompagner dans leur développement. Cet accompagnement dans l'évolution des modèles socio-économiques se traduit notamment par la mise en place de moyens pour soutenir l'emploi associatif, le professionnaliser et le pérenniser. Pour ce faire, la DJEPVA associée au FONJEP met en place un fonds d'aide aux groupements d'employeurs et aux pôles territoriaux de coopération associatifs : constitué de 200 postes FONJEP et d'un total d'encours de prêt à taux 0% à remboursement différé de 3 millions d'euros à terme, ce fonds soutiendra 200 initiatives sur 3 ans. Les appels à projets régionaux permanents qui seront publiés par D-R-D-JSCS devraient soutenir des projets de structuration d'un territoire et de synergie des acteurs associatifs, favorisant la dynamisation du bassin d'emploi ou de projets de filières et permettant de nouvelles formes de mutualisation d'emplois et de movens entre les associations. En savoir plus

Proposition de loi visant à améliorer la trésorerie des associations

Lors de son passage, le 26 mars 2019, en première lecture à l'Assemblée nationale, cette proposition qui répond à une demande forte et récurrente des acteurs associatifs complétée de plusieurs dispositions. Ces mesures doivent permettre aux associations de pérenniser leurs activités, d'une part, en sécurisant leurs financements publics par la voie des subventions via une modification des règles qui encadrent leur (excédent raisonnable, versement versement des subventions, participation des parlementaires aux collèges départementaux du FDVA), d'autre part, en leur ouvrant l'opportunité bénéficier nouvelles de sources financement (affectation des comptes inactifs et avoirs en déshérence au soutien de la vie associative, mise à disposition confisqués dans le cadre d'une procédure judiciaire, rapport visant à établir un état des lieux de la fiscalité liée aux dons). D'autres mesures visent à sécuriser les donations et dons à leur profit en procédant à des ajustements de cohérence juridique de plusieurs textes existants. Le Sénat qui a examiné cette proposition de loi le 9 juillet dernier l'a modifiée profondément avant de la transmettre, dans le cadre de la navette, à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture. En savoir plus



philanthropie est une dynamique complémentaire à celle de la subvention publique, essentielle à la vitalité des portés projets par les associations et fondations. Pour débattre, Gabriel secrétaire d'État, a participé le 6 juin dernier à l'événement Philanthro...quoi ?, organisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, qui réunissait des mécènes, des fondations, des entreprises et des associations. En savoir plus

Un appel à projets « Recherche » pour observer et évaluer l'impact des actions menées par les associations La mesure 11 de la feuille de route pour la vie associative de novembre 2018 reprend la proposition du Livre Blanc de la plateforme multi-acteurs ALLISS demandant l'instauration de « Fonjep Recherche ». Cette proposition concrétise le besoin d'enrichir et d'élargir les politiques publiques de recherche et d'innovation notamment au profit du monde associatif. Pour 2019, un appel à projets est publié par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. En savoir plus

Les associations agissent dans le champ du développement humain, la question de la mesure des actions des résultats, de leurs effets et de leurs impacts est aussi fondamentale que complexe. La DJEPVA et le Mouvement associatif ont co-construit avec l'aide de la FONDA et du F3E, et l'appui de l'INJEP, un premier séminaire, le 5 juillet 2019, réunissant différents départements ministériels, des fondations et les familles associatives et préfigurant un nouvel espace permanent de dialogue sur les questions d'évaluation.



HUB ESS: un outil national d'orientation des acteurs de l'ESS La banque

aux côtés de l'Etat et des territoires pilote collectivités locales le DLA et finance l'économie sociale et solidaire avec le fonds Nov'ESS. Associée à la DJEPVA et des fondations, elle a plateforme numériaue développé une présentant solutions et acteurs les l'accompagnement des projets d'utilité sociétale expérimente une nouvelle solution d'accompagnement stratégique des structures de l'ESS en phase de développement. Les porteurs de projets pourront accéder à des services et à une solution clé en main : qualification des besoins, rédaction du cahier charges, mise en relation avec le(s) accompagnateur(s) et coordination, bilan de l'accompagnement. Ils bénéficieront d'une avance remboursable pour prendre en charge les frais relatifs au plan d'accompagnement proposé, financée par les premiers partenaires (la Banque des territoires, la DJEPVA, AG2R La Mondiale, la Fondation Daniel et Nina Carasso et la Fondation Caritas). https://hubess.fr/



Service civique

L' Agence du Service civique a présenté son rapport d'activité 2018 la 4e édition et baromètre de notoriété du Service civique, réalisé par l'IFOP. A noter 🚆 🖛 = que 371 637 jeunes ont fait un

Service civique depuis 2010.



Mardi 2 juillet lors du Premier Campus l'Engagement, Gabriel Attal, secrétaire d'État, Béatrice Angrand, présidente de l'Agence du Service civique, et

Martin Hirsch, président de l'Institut de l'Engagement ont signé un protocole d'entente et de partenariat entre les deux entités. Il vise à mieux valoriser l'engagement des jeunes. En savoir plus

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 21 août 2019, David Knecht est nommé directeur de l'Agence du Service civique, à compter du 2 septembre 2019. Réforme du Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le comité de pilotage national du DLA a Le Dispositif local d'accompagnement proposé de nouvelles



orientations. Le principe de ces orientations de redonner au DLA un coordonnateur et de suivi du parcours d'accompagnement de la structure bénéficiaire sur la base du diagnostic partagé qu'il aura réalisé. 80% de la cible bénéficiaire du DLA doit toujours être composée de petites et moyennes structures de l'ESS (associations presque exclusivement) en consolidation. Le financement national est composé de deux enveloppes distinctes, l'une pour l'offre de service interne (diagnostic DLA) et l'autre pour le fonds d'ingénierie (prestataires accompagnateurs). Dans une logique de régionalisation, le pilotage régional sera renforcé pour être constitué de 5 partenaires (CRESS, Mouvements Associatifs régionaux, DIRECCTE/D-R-D-JSCS, banque territoires, Conseils régionaux) partageant les décisions pour gérer le fonds d'ingénierie. Ce comité régional impulsera les orientations stratégiques sur la base des préconisations d'un comité d'orientation comprenant des acteurs régionaux comme les D-R-DJSCS. La publication des prochains appels à projets pour choisir les opérateurs DLA est prévue pour septembre 2019.

https://www.info-dla.fr/

Séance plénière du Haut conseil à la vie associative (HCVA)

Au cours de la séance plénière du 2 juillet 2019, le HCVA a adopté deux rapports. L'un relatif au rôle et place des associations dans le contexte des nouveaux modèles d'entreprise questionne la manière dont les associations adapter leur modèle dans peuvent contexte marqué par les réflexions qui concernent également les autres formes d'entreprise. L'autre s'intéresse l'engagement associatif ouvert à tous ; le HCVA a souhaité identifier les défis à relever et a formulé quelques propositions pour que le bénévolat, source de richesse, puisse être ouvert à tous ceux qui le souhaitent.

Mobilité internationale



Les Assises nationales de la jeunesse à Amiens

En 2020, la ville d'Amiens sera Capitale Européenne de la Jeunesse. Dans ce contexte, ville la d'Amiens organise les Assises nationales de la

Jeunesse « Amiens For Youth – Acte 2 », mardi 17 septembre 2019. Cette journée sera rythmée par des ateliers et tables rondes auxquels tous les jeunes et professionnels sont invités à participer. Animés par la DRJSCS des Hauts de France, ces temps forts seront consacrés à la mobilité comme atout majeur pour le territoire, au programme Erasmus+ ainsi qu'à la Boussole des jeunes.



Faciliter l'accès aux droits sociaux : les recommandations de la Semaine Enter ! La Semaine Enter

s'est déroulée du 7 au 11 juillet à Strasbourg et a réuni 280 jeunes issus de 47 pays de l'Europe élargie, du Canada et de Tunisie. Le Secrétaire d'Etat Gabriel Attal a rappelé la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et évoqué les cités éducatives. A l'issue de la Semaine, les jeunes ont remis un message reflétant leurs préoccupations et leurs attentes vis-à-vis du Conseil de l'Europe et des Etats membres. En savoir plus

La DJEPVA travaille à la création d'un Fonds citoyen franco-allemand

Le traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Allemagne pose les bases du renouvellement de la coopération entre les deux pays dans tous les secteurs. Le développement durable et la protection de l'environnement figurent dès le préambule du Traité et doivent être pris en compte dans tous les secteurs de la coopération. La mobilité des jeunes est à l'honneur à l'article 9 et un fonds citoyen commun devrait voir le jour prochainement pour soutenir les actions citoyennes et les comités de jumelage.

Youth Wiki

Tout savoir sur les politiques de jeunesse des pays membres de l'Union européenne ! L'encyclopédie européenne des politiques de jeunesse Youth Wiki s'enrichit d'une rubrique de synthèses et cartes comparatives sur les politiques de jeunesse des pays de l'Union européenne consultable en ligne. En savoir plus



Conférence mondiale Lisbonne 21 + : vers la mise en œuvre de l'agenda 2030 Une conférence mondiale sur la mise

en œuvre des objectifs de développement durable a eu lieu le 21 juin à Lisbonne. Elle a favorisé une forte interaction entre un Forum de Jeunes associant jeunes, ONG et société civile, les ministres en charge de la jeunesse (ou leurs représentants) de plus de 90 pays dont Gabriel Attal mais aussi l'Envoyée spéciale pour la jeunesse du Secrétaire général des Nations Unies. Les participants ont adopté déclaration appelant à prendre en compte systématiquement les enjeux du développement durable dans la conception des politiques publiques et à associer les jeunes à leur définition et leur mise en œuvre. En savoir plus



Le Youth event 7 à Paris : des jeunes représentants des pays du G7 remettent un Appel à un avenir plus juste à Gabriel Attal

Mi-juin Gabriel Attal a participé au Youth7, un sommet de jeunes leaders issus des pays du G7 et de l'Union européenne qui a émis des recommandations visant à lutter contre les inégalités (économiques, entre les femmes et les hommes, liées aux conséquences du changement climatique...). Ces recommandations ont été portées au G7 qui s'est tenu à Biarritz fin août. En savoir plus

En région

La DRDJSCS Grand Est engage son pôle Jeunesse dans le projet européen « Shaping your policy »

En délégation avec le pôle Jeunesse de la Région Grand Est et la DAREIC de l'académie Nancy-Metz, cette action, pilotée par l'Agence française Erasmus+ Jeunesse et Sports, repose également sur le partenariat Jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ainsi qu'avec les agences nationales Erasmus + Jeunesse d'Irlande, Italie, Macédoine et la région de Novosibirsk en Russie. Est aussi associé le directeur du Centre de recherche et d'études sur la



Marianne Birck, inspectrice de la jeunesse et des sports et Mariede la délégation française.

jeunesse au Département d'études sociales appliquées de l'université nationale de Maynooth en Irlande. Un projet commun pourrait être mis en œuvre dans les secteurs de l'éducation formelle et non-formelle du Grand-Est. Ce projet vise le développement et la valorisation des opportunités d'engagement et de mobilité pour tous les jeunes. La délégation française a été composée en fonction de deux éléments : le critère géographique, avec le souhait de rassembler des acteurs d'une même région, et le contexte de réorganisation administrative. Le rapprochement prochain services Jeunesse et Sports et des Rectorats, ainsi que le partenariat existant dans le cadre du COREMOB, ouvrent une Agnès Pierrot, CEPJ, sont membres perspective de coopération transversale pour les politiques jeunesse qui trouve un écho particulier dans ce projet.

Politiques éducatives

Concours « Ta classe en colo! »: plus de 200 élèves récompensés

Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et la Jeunesse au Plein Air organisaient, du 25 février au 3 mai 2019, un concours intitulé « Ta classe en colo ». Ouvert aux classes de CM1 et CM2, les participants devaient réaliser un travail de production, présenté sous la forme d'une BD, d'un reportage, d'une vidéo, d'une histoire, d'un journal de bord ou encore d'un carnet de voyage, avec pour scénario : « Un directeur de colonie de vacances demande à la classe de collaborer à organiser sa prochaine colonie ». Après délibération du jury, 8 projets ont été retenus (1). La remise des prix a eu lieu le 16 mai 2019. Les projets lauréats ont été récompensés d'un séjour en colo d'une semaine pour chaque élève de la classe, à raison d'une



seule classe gagnante par département, et sur des séjours proposés par les partenaires de l'opération (Ligue, UFCV, UCPA, PEP, AROEVEN, EEDF) d'une valeur de 500 €.

En savoir plus

(1) Aisne: École Quentin Roosvelt de Coulonges Cohan -Bouches du Rhône : École Giono Schweitzer d'Aix en Provence - Hérault : École Jean-Zay de Montpellier - Pas de Calais : École Jacques-Prévert d'Estevelles - Rhône : École primaire de Saint André La Côte - Haute Saône : École élémentaire de Menoux - Tarn et Garonne : École Jean-Claude Bord de Parisot - Val de Marne : École primaire Pierre et Marie Curie de Chevilly Larue

Partenariats JEP

La campagne nationale CPO 2019 Les associations nationales détentrices de l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire souhaitant s'inscrire dans partenariat pluriannuel défini par des conventions d'objectifs (CPO) été invitées par la DJEPVA à déposer dossier au titre des exercices 2019-2021. En fonction des orientations énoncées (renforcer les convergences et la continuité éducatives, favoriser l'adhésion principes et valeurs de la République, conforter les réseaux de populaire et leur animation), des projets ont été présentés par les fédérations et têtes de réseau JEP. Préalablement aux décisions, l'évaluation des 56 partenariats s'inscrivant dans une CPO 2016-2018 a été réalisée. Sur ces deux fondements, les arbitrages ont fixé les montants des partenariats, y compris sous forme de soutien en unités Fonjep. Malgré un contexte budgétaire contraint, l'enveloppe globale consacrée partenariats pluriannuels a été augmentée. 65 associations devraient en bénéficier. Cet effort permettra de soutenir les associations d'envergure nationale inscrivant dans la durée leur action auprès d'un d'ampleur significative. Il favorisera également de nouvelles formes d'éducation populaire et types d'activités répondant à des besoins émergents ou spécifiques.

Formation initiale statutaire

L'instruction n° DRH/SD1D/2019/102 du 06 mai 2019 relative à la formation professionnelle statutaire des agents relevant des corps spécifiques de la jeunesse et des sports est parue.

Ses annexes sont consultables sur PACo.

Temps forts



19 nov. 2019 **Paris**

Les Rencontres de l'INJEP



l'heure du renouvellement des modes de financement, du renforcement des dispositifs de mutualisation interassociative, du

développement d'une participation bénévole à la carte, l'édition 2019 des Rencontres de l'INJEP sera l'occasion de s'interroger sur les nouveaux sentiers qu'empruntent les associations et la manière avec laquelle elles peuvent accompagnées et soutenues. Inscrivez-vous!



🛂 9 au 11 oct. Rencontre nationale des professionnels et des élus de la jeunesse



Organisée le conseil départemental l'Allier, le programme de cette 18e édition

de Neuj'Pro a été réalisé en partenariat avec l'INJEP, le CNAJEP, l'ANACEJ, le Forum français de la jeunesse, l'ADF, le CNFPT, Vichy Communauté, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Journal de l'animation. Accéder au programme



Rencontres thématiques sociologie de la jeunesse



Ces rencontres ont été organisées dans le cadre du congrès de l'Association française de sociologie avec la participation de chargé.e.s d'études et de recherche

l'INJEP. En savoir plus

Les arrivées à la DJEPVA

Sous-direction des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative

Bureau du développement de la vie associative

Stéphanie BENAMOZIG, Chargée des relations avec la vie associative

Sous-direction de l'éducation populaire Bureau du partenariat associatif jeunesse et éducation populaire

Hélène HESS, Cheffe du bureau du partenariat associatif jeunesse et éducation populaire

Au calendrier

05.09 Regroupement des Responsables Europe International Jeunesse

24 & 25.09 Regroupement des référent.e.s Service civique

15.10 Regroupement des Délégué.e.s à la vie associatives

17.10 Regroupement des Correspondant.e.s Information Jeunesse



Un partenariat avec l'institut régional du travail social (IRTS) dans le cadre du concours CEPJ. Dans le cadre de l'édition 2019 du concours

conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), la DJEPVA a travaillé en partenariat avec l'IRTS Parmentier afin de mobiliser des étudiants dans le cadre de l'épreuve n°6 (conduite pédagogique). Cette épreuve correspond à la conduite pédagogique d'une séance de travail avec un public suivie d'une présentation critique sous la forme d'un entretien. 29 étudiants en deuxième année du diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS) ont été mobilisés afin de constituer le « public » de cette épreuve. Cette mobilisation, engagée dès l'édition 2018 du concours, a été accompagnée par le bureau de l'animation territoriale de la DJEPVA au terme d'un processus pédagogique de sensibilisation des construit conjointement avec une formatrice à l'IRTS. Ce processus a permis notamment de proposer une cohorte similaire au cours de l'épreuve réduisant, de fait, les risques de rupture d'égalité de traitement entre candidats.

Focus

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire : mesurer, analyser, expérimenter, diffuser



INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

la fois observatoire producteur de connaissances et centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) réunit une équipe interdisciplinaire et se situe à l'interface entre experts, acteurs publics et professionnels.

En 2019-2020, le programme de travail de l'INJEP est marqué par plusieurs chantiers majeurs qui visent à apporter des connaissances dans des domaines marqués par un fort besoin d'informations. Cette volonté s'est traduite par la mise en œuvre de quatre priorités pour l'activité de ce service à compétence nationale.

La réalisation et l'exploitation de grandes enquêtes statistiques nationales sur des sujets caractérisés par un manque de données précises ou récentes (service civique, pratiques physiques et sportives, pratiques des adolescents...);

Le développement des travaux d'études sur la vie associative (participation associative en France Italie, logiques et en d'engagement le bénévolat dans d'entreprise, connaissance du associatif dans ses dimensions d'emploi et de bénévolat...);

Le lancement de travaux de recherche originaux (effets des colonies de vacances sur les parcours des jeunes, les jeunes femmes et l'armée, compétence jeunesse des conseils régionaux à l'heure de la réforme territoriale, les jeunes et la démocratie à travers l'enquête européenne sur les valeurs...);

Le lancement et le suivi de nouvelles expérimentations et évaluations via le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse (Plan pauvreté, jeunes ultramarins, dispositif dans les territoires ruraux...).

L'INJEP contribue par ailleurs à la mise en place de l'évaluation du Service national universel (SNU) dès la phase de préfiguration en 2019.

Outre la production de données et savoirs scientifiques, l'INJEP entend favoriser la diffusion et l'appropriation des connaissances.

Ce focus revient sur les travaux et productions de l'INJEP qui constituent son actualité récente et qui incarnent l'ensemble des chantiers investis.

SOMMAIRE

L'évaluation du Service national universelp.10
Les nouveaux appels à projets du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunessep.10
Le programme d'étude et de recherche : zoom sur les politiques territoriales de jeunesse et la vie associativep.11
La prodution des données statistiques et a réalisation d'enquêtes qualitativesp.12
La diffusion et la valorisation des productions de l'INJEP : une offre éditoriale diversifiéep.12

L'évaluation du Service national universel

Articulé autour des objectifs de mixité sociale et territoriale des publics, de développement d'une culture de l'engagement et de l'insertion sociale et professionnelle, le Service national universel (SNU), dans une visée préfiguratrice, a été testé départements dans sa phase de sur 13 Environ 2000 jeunes cohésion. ont participé à cette première phase qui s'est déroulée du 16 au 28 juin 2019. Cette préfiguration fait l'objet d'une évaluation confiée à l'INJEP. Les résultats, attendus pour l'automne 2019, constitueront une base de travail pour penser le déploiement du dispositif et son évaluation future.

Pour mener à bien ces travaux dans un temps contraint, l'équipe de l'INJEP a mobilisé ses compétences en évaluation, en enquêtes statistiques et études et recherche.

Cette évaluation répond à deux objectifs majeurs. D'une part, en vue de la montée en charge du SNU, il s'agit de proposer une analyse des forces et faiblesses du dispositif et envisager des pistes d'amélioration. Pour ce faire, la démarche consiste à observer les conditions de mise en œuvre, rendre compte des différentes modalités concernant cette mise en œuvre et analyser la réception par les publics et les

acteurs concernés. D'autre part, au regard des objectifs généraux du SNU, l'évaluation s'attache à observer la phase de cohésion génératrice mixité comme de sociale et territoriale, jauger des effets d'une initiation à la culture de l'engagement et comprendre, à plus long terme, les effets des différentes phases sur parcours personnels, civiques professionnels des jeunes. Cette démarche d'évaluation mixte inclut un volet quantitatif et un volet qualitatif. Elle propose de décrire le dispositif nouveau que représente le SNU tant par des entretiens recueillant la perception et le retour d'expériences in situ des jeunes et des professionnels que par l'observation de certains temps stratégiques au cours de la phase d'accueil des jeunes, par exemple lors des formations des cadres de direction et des cadres de compagnie ou lors de cérémonies, comme le lever des couleurs, et les temps de démocratie interne. Un questionnaire a également été diffusé auprès de l'ensemble des jeunes ayant participé au séjour de cohésion à l'issue du séjour. Il est prévu de renouveler questionnaire un an après réalisation de la mission d'intérêt général.

Contact: Samuel James

Les nouveaux appels à projets du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Prévention des conduites à risque et meilleur accès aux soins pour les jeunes ultramarins

Cet appel à projets a pour objectif d'expérimenter des dispositifs innovants en matière de santé des jeunes notamment ceux en situation d'isolement ou de grande vulnérabilité.

Il concerne tous les territoires ultra-marins à l'exception de l'Ile de la Réunion. Il s'adresse aux associations, aux structures d'accompagnement des jeunes, collectivités territoriales, écoles, établissements publics ou privés, aux acteurs de la santé, etc.

Les candidatures sont à déposer avant le 30 septembre 2019 à 20h00 (heure métropolitaine). Accéder à l'appel à projets

Contacts : Malika Kacimi -Martine Cambon-Fallières

Jeunes en milieu rural

Cet appel à projets a pour objectif d'expérimenter des dispositifs innovants au bénéfice des jeunes en milieu rural visant à favoriser :

- la revitalisation des espaces ruraux par la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes
- l'accès des jeunes aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque
- la mobilité et la socialisation des jeunes ruraux Il s'adresse aux réseaux associatifs notamment les associations d'aide à l'accompagnements des jeunes, aux collectivités territoriales, aux établissements d'enseignement publics ou privés, aux mutualités sociales agricoles, aux coopératives d'activité et d'emploi, aux structures de soins en exercice coordonné.

Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2019 à 12h00 (heure métropolitaine). Accéder à l'appel à projets

Zoom sur le programme d'étude et de recherche de l'INJEP

Les politiques territoriales de jeunesse

Depuis plusieurs années l'INJEP a engagé un certain nombre de chantiers de recherche afin de mieux comprendre comment les politiques en direction des jeunes se construisent à l'échelle des territoires. À la suite de travaux sur antérieurs portant les politiques municipales, un programme de recherche 2015 et 2018 s'est particulièrement intéressé au rôle joué par les intercommunalités et les pays dans la structuration d'une politique de jeunesse en milieu rural. À travers la réalisation de plusieurs monographies, ce programme a notamment permis d'identifier une grande diversité de modalités d'intervention entre les intercommunalités (en régie directe, contractualisation les avec associations d'éducation populaire, en appui à l'action des associations de jeunes). Pour autant, malgré cette diversité, il apparaît que les enjeux transversaux relatifs à la jeunesse restent, à ce jour, faiblement intégrés à une politique large de développement territorial. Depuis 2019 un nouveau programme de recherche a été engagé, en partenariat avec le laboratoire Arènes de l'Université Rennes 2 et la chaire Territoires et mutations de l'action publique de Sciences Po Rennes, d'analyser comparativement les politiques conduites par les conseils régionaux en direction des jeunes dans le contexte de la réforme territoriale et de la loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 qui leur a conféré un rôle de « chef de file » en ce domaine. Reposant sur la réalisation de plusieurs monographies régionales, il s'agit d'identifier comment se structurent les politiques régionales d'un point de vue sectoriel et d'analyser les modalités par lesquelles les conseils régionaux se saisissent de leur nouveau rôle. Les premiers résultats sont attendus au premier semestre 2020 et auront vocation à alimenter la réflexion de l'ensemble des acteurs (services centraux et déconcentrés, collectivités territoriales, associations, etc.).

Contact: Jordan Parisse

Evolution et enjeux de la vie associative

Dans la continuité des réflexions menées sur l'engagement tout au long de la vie, trois enquêtes ont été lancées par l'INJEP sur des dimensions peu traitées du monde associatif. La première porte sur le mécénat de compétences. Il s'agissait de comprendre ce que produit cet engagement inséré dans l'univers professionnel sur le salarié bénévole en se questionnant à plusieurs niveaux : comment les salariés bénévoles parviennentils jusqu'au mécénat de compétences au cours de leur carrière ? Cet engagement, à la fois civique et professionnel, conduit-il à de nouveaux engagements notamment dans le monde associatif ? Cela entraine-t-il un intérêt plus grand pour la vie civique ? Dans une perspective qualitative, des entretiens semi-directifs ont concerné une vingtaine d'entreprise et plus d'une cinquantaine d'acteurs. Les résultats, présentés au début de l'année 2020, viendront enrichir le débat sur la participation et l'engagement tout au long de la vie y compris dans et à partir de l'entreprise. La deuxième enquête porte sur les politiques d'accompagnement à la vie associative. Il s'agissait de comprendre les logiques socio-historiques qui les tendent ainsi que les complémentarités des pouvoirs publics et des fédérations/acteurs émergents avec une exploration nationale et territoriale en 2020. Un travail d'archives au niveau national et territorial permettra de compléter les analyses par des entretiens semi-directifs. La troisième s'intéresse à l'évolution de la participation associative (focus sur les 18-30 ans) avec une analyse comparative européenne (plus spécifiquement en France et en Italie) en privilégiant deux angles d'analyse, la diversité sociologique de celles et ceux qui s'engagent les associations et un possible déplacement d'un engagement partisan vers la participation associative.

Les travaux sur la vie associative seront au cœur des Rencontres INJEP 2019 qui porteront sur les mutations du monde associatif.

Contact: Mathilde Renault Tinacci

La production des données statistiques et la réalisation des enquêtes qualitatives

Au sein de l'INJEP, la Mission « Enquêtes, données et études statistiques » (MEDES) constitue le service statistique ministériel (SSM) en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative. À ce titre, la mission collabore régulièrement avec l'ensemble des acteurs de la statistique publique, l'INSEE ou les autres services statistiques tels que la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), SSM en charge de la santé et des solidarités avec leguel la MEDES coanime le réseau des correspondants en charge de l'observation au sein des D-R-D-JSCS. Sa mission première est de produire des données et des analyses statistiques à partir des informations qu'elle collecte. Pour cela, elle directement certaine bases exploite l'administration, comme par exemple la base « SIAM » de la DJEPVA qui lui permet de produire des bilans sur l'activité des accueils collectifs de mineurs. Elle conçoit également des

enquêtes quantitatives, comme par exemple l'enquête auprès des volontaires du Service Civique qu'elle a élaborée en collaboration avec l'Agence du Service civique. Les résultats de pour enquête, attendus cette fin 2020. permettront de caractériser les usages du Service Civique et les profils des volontaires. Plus récemment, la MEDES a conçu le volet quantitatif de l'évaluation du Service national universel (cf. p.10) dont les premiers résultats seront disponibles

L'INJEP a conçu un modèle de convention visant à transmettre aux services déconcentrés les bases statistiques dont il dispose. A ce jour, la diffusion concerne les données du baromètre national des pratiques sportives ainsi que les données brutes du recensement des licences. À terme, le projet de l'INJEP est d'étoffer l'offre aux autres données dont l'institut dispose (ACM, Service Civique etc.)

Contact: Geoffrey Lefevre

La diffusion et la valorisation des productions de l'INJEP : une offre éditoriale diversifiée

Afin d'éclairer la décision publique et les acteurs des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport, l'INJEP place la diffusion et le partage des connaissances qu'il produit ou capitalise, au cœur de ses missions. En collaboration étroite avec l'ensemble des services de l'institut, une équipe est dédiée à ce travail de valorisation. Ses objectifs : mettre à disposition les connaissances mais aussi les rendre lisibles en favorisant leur compréhension et appropriation par des publics aux profils et aux attentes variés. Pour ce faire, l'INJEP propose une offre éditoriale diversifiée combinant une revue de recherche, une collection de mutualisation de pratiques de terrain, ou encore des quatre pages et fiches de synthèse. La diffusion numérique est également au cœur du travail de valorisation de l'institut. Tous les travaux de l'INJEP sont rendus publics et disponibles sur son site internet. L'institut a également investi les réseaux sociaux et autres plateformes et développe des formats accessibles, attractifs aisément partageables infographies, et animations, vidéo, etc. Enfin l'organisation régulière d'événements réunissant acteurs, chercheurs, élus et citoyens permettent à l'INJEP de verser ses productions au débat public.

Les dernières publications



- Les chiffres clés de la vie associative 2019, juillet 2019.
- J. Couronné, La Garantie jeunes, quels enjeux et quels usages de l'allocation? -Fiches repères INJEP, juillet 2019.
- J. Bene, Les jeunes face au travail : un regard ambivalent, reflet de disparités INJEP Analyses & Synthèses, juin 2019.
- C. Brutel, Qui sont les jeunes ruraux ? Caractéristiques sociodémographiques - Fiches repères INJEP, juin 2019.

Contact: Katy Bousquet

Retrouvez tous les événements et publications sur www.injep.fr

La parole à...



Laurence Peyron, conseillère éducation au pôle Mineurs de la MIVILUDES.

Quel est le rôle de la MIVILUDES?

La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), placée sous l'autorité du Premier

ministre, s'est substituée par décret du 28 novembre 2002, à la mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS). Chargée de faciliter la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes des dérives sectaires, cette mission se donne trois objectifs prioritaires. Elle intervient d'abord dans l'observation du phénomène sectaire. A ce titre, elle analyse l'évolution des mouvements à caractère sectaire et exerce sa vigilance sur les agissements attentatoires aux droits fondamentaux de la personne humaine ou contraires aux lois et règlements. Elle assure ensuite la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires. Dans ce cadre, elle incite les services publics à adopter des mesures appropriées pour prévenir et combattre les dérives sectaires. Enfin, elle informe le public sur les risques et les dangers auxquels les dérives sectaires l'exposent.

Pour remplir ses missions la Miviludes s'appuie sur la loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, dite loi About-Picard. Elle adosse également son action à l'arsenal juridique actuellement disponible (droit du travail, code de la santé, code de la famille...).

Quels sont ses leviers opérationnels?

De par son caractère interministériel, la Miviludes garantit une appréciation et un regard croisés des situations à traiter. Elle intervient en appui de chaque ministère qui prend les dispositions adaptées à son champ d'attributions. Au niveau national, le Président de la Miviludes anime une équipe permanente interdisciplinaire dirigée par une secrétaire générale. Cette équipe est structurée en

cinq pôles composés de conseillers issus de différentes administrations : le pôle mineurs (éducation nationale et justice), le pôle santé, le pôle sécurité, le pôle affaires économiques, travail, emploi, formation professionnelle, et le pôle communication et relation avec les élus. La Miviludes s'organise par ailleurs autour d'un conseil exécutif de pilotage opérationnel, composé des représentants concernés, ministères et d'un d'orientation. de composé parlementaires, d'universitaires, de médecins, de représentants d'associations et de personnalités qualifiées. Au niveau local, la mobilisation est assurée dans les préfectures, avec une cellule de vigilance, placée sous l'autorité du préfet qui réunit annuellement les correspondants dérives sectaires des services déconcentrés de l'Etat. Dans les cours d'appel, un magistrat est référent sur cette question. Au sein de l'Education nationale, une mission de conseiller prévention des dérives sectaires est identifiée auprès du recteur. Les collectivités territoriales sont également appelées à se mobiliser.

Quels sont les modes de sensibilisation et d'information proposés aux acteurs et professionnels ?

La miviludes propose, sur demande, des interventions de sensibilisation pour lesquelles ses équipes se déplacent en région ou en département. Par ailleurs, les agents des services publics peuvent se former dans le cadre des sessions inter-écoles (formation initiale et continue) proposées par le réseau des écoles de service public autour des modes d'intervention et des réponses des professionnels ou cadres du service public dans leur champ de compétence.

La MIVILUDES peut être saisie aussi bien par des institutions que par des particuliers, directement à partir de son site www.derives-sectes.gouv.fr

Propos recueillis par A.Lemoine

Votre interlocutrice à la DJEPVA : Nancy Marrec, chargée de mission auprès du sous-directeur de l'éducation populaire. Tél : 01.40.45.92.35

Ressources utiles

• Refonder l'orientation Un enjeu État-régions, Rapport de Pascal Charvet, IGEN honoraire, avec la collaboration de Michel Lugnier, IGEN, et de Didier Lacroix, IGAENR - Juin 2019.

• L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle, Avis du CESE, Mai 2019.

Directeur de publication : Jean-Benoît Dujol
Contact : Bureau de l'animation territoriale
Audrey Lemoine, responsable éditoriale
audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr
© 2019 Tous droits réservés

.